

Emoi Photographique

Festival de la photographie d'Angoulême

Appel à Candidature 2018

L'Emoi Photographique est un festival de photographie se déroulant à Angoulême et sa grande agglomération en Charente. Il présente un panorama large de la pratique photographique.

Le festival se compose chaque année d'un ou plusieurs invités, d'un photographe utilisant un procédé ancien, au moins un photographe africain, un photographe local, et les photographes issus de l'appel à candidature.

Le prix de l'Emoi Photographique a été créé pour soutenir la création photographique.

Conditions de participation

Peuvent participer à l'appel à candidature du Festival Emoi Photographique, sans condition d'âge ou de nationalité, tous les photographes amateurs ou professionnels, les artistes utilisant la photographie....

le comité de sélection choisira les dossiers qui présenteront un travail original sur le

thème de : « Le corps dans tout ses états »,

sous la forme d'une série de 10 images **au minimum**, appartenant à la même série.

Au cours du festival, le comité de sélection décernera le prix de « l'Emoi Photographique » parmi les photographes issus de l'appel à candidature.

Les candidats sélectionnés seront prévenus par courriel à la fin du mois d'octobre 2017.

Frais de participation

Les frais de candidature sont de **25 €** et doivent impérativement être joints au dossier, en espèce, par chèque, ou réglés par virement bancaire. Ils comprennent les frais d'adhésion à l'association.

Date Limite de candidature

L'appel à candidature se clôturera le **30 septembre 2017**, date de la poste faisant foi.

Tirages, contrecollage, encadrement

l'Emoi Photographique prend en charge les tirages, et l'installation des photographies.

Peggy Calvez-Allaire est commissaire et scénographe des expositions.

Les œuvres tirées appartiendront aux photographes à la fin du festival.

Il s'agit de tirages d'exposition dont l'association ne peut être tenue responsable de l'état à la suite des expositions.

Les photographes désirant une présentation autre que celle prévue par l'association devront faire tirer, transporter et assurer l'exposition à leur frais.

Si le photographe souhaite une présentation contrecollée nous vous proposons grâce à nos partenaires différents collages qui vous seront facturés au m² :

-tirages laminés sur bois à 222 € du m²

-contrecollé sur pvc à 166 € du m²

-contrecollé sur dibond à 244 € du m²

Vernissage

Il est prévu le samedi **24 mars 2018**, avec une visite itinérante.

Prix de l'Emoi Photographique

Un jury composé de photographes professionnels et du bureau de l'association Emoi photographique désignera le lauréat du Prix de l'Emoi photographique parmi les photographes sélectionnés suite à l'appel à candidature, sa décision sera souveraine et sans appel.

Le lauréat s'engage à donner un tirage pour la collection de l'association.

Le prix de l'Emoi Photographique est constitué d'une dotation de 1000 €.

Responsabilités

les photographes doivent s'assurer de l'accord des personnes photographiées et être en possession des droits de monstration.

les photographes sélectionnés s'engagent à ajouter sur leur site internet un lien vers la page <http://www.emoiphotographique.fr>

En cas d'événement grave, la manifestation pourra être suspendue à tout moment et sans préavis, sans qu'aucun dédommagement puisse être exigé.

Modalités d'inscription

Composition du dossier

Le dossier de participation pour le festival Emoi Photographique devra être composé des éléments suivants :

- un texte de présentation du travail,

- une biographie du candidat,

- la ou les séries d'images proposées en fichiers numériques basse définition ou sous forme de tirages(les tirages doivent comporter au dos le nom de l'artiste). Plusieurs séries peuvent être soumises au jury (3 maximum). Les fichiers devront être nommés de cette manière : prénom_nom_01.jpeg.

- les frais de participation

L'association ne pourra être tenue responsable de la perte ou de la détérioration du dossier de candidature.

Seuls les dossiers remplissant toutes les conditions seront examinés.

Si le candidat désire récupérer son dossier de présentation il doit impérativement y joindre une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, dans le cas contraire les dossiers seront détruits en novembre 2017 après l'annonce des photographes sélectionnés.

Le dossier de candidature devra être envoyé à l'adresse suivante :

Association Emoi Photographique 29 rue de Beaulieu 16000 Angoulême, France,

ou par internet sur l'adresse : emoiphotographique@free.fr

La sélection sera annoncée par mail aux participants **à la fin du mois d'octobre 2017.**

Une fois la sélection annoncée, les photographes sélectionnés suite à l'appel à candidature devront fournir :

-les fichiers haute définition nécessaires aux tirages des expositions,

-une version informatique : du texte de présentation du travail

+ un texte de présentation court pour le catalogue

+ biographie de leur auteur,

le tout en **français et en anglais**.

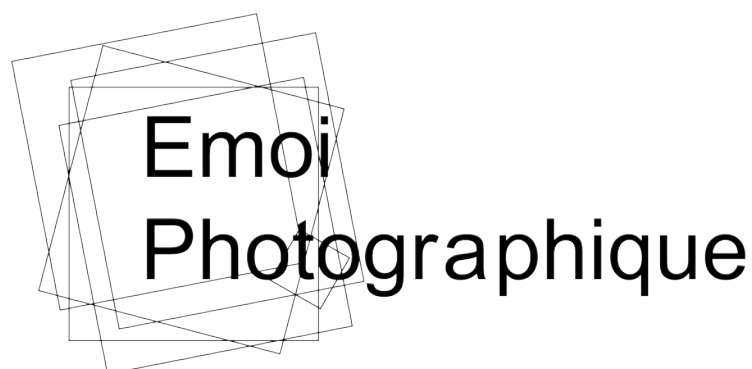
- le règlement des collages si des collages sont demandés (par chèque ou par virement)

Ceci pour le **19 novembre 2017** maximum.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser gracieusement, pour la promotion de la manifestation, 4 photographies de chacun des travaux sélectionnés jusqu'à l'édition suivante.

Pour tout renseignement supplémentaire nous contacter par mail :

emoiphotographique@free.fr



Jingoo
Services aux photographes

Canon


Laminamarc[®]
www.laminamarc.com


SITEVENIA
Applications mobiles - Sites web - CRM - Community management


Aux Grains d'Argent
Angoulême


DIX6 GRAPHIC
COMMUNICATION VISUELLE

DEKNUDT[®]

FRAMES • FOR • LIFE

AZERO
LE GRAND FORMAT


 CCI ANGOULEME

Campus CIFOP

Bd Salvador Allende, ZI n°3, 16340 L'Isle d'Espagnac
Tél : 05 45 90 13 13 / Fax : 05 45 90 13 80
Mail : formations@cifop.fr / Site : www.cifop.fr

ILFORD

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT


angoulême


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine


Grand Angoulême

METRO•fr


Bâtiland
L'univers des matériaux
Ets GUILLEMETEAU
St-Amant-de-Boixe / Rouillac / Aigre


GNI
GRAND OUEST
GROUPEMENT NATIONAL
DES INDÉPENDANTS
HÔTELLERIE & RESTAURATION


OBO
PREMIUM SODA


J&L CHARLEMAGNE
MAISON FONDÉE EN 1921

Emoi Photographique

Appel à candidature 2018

A remplir en lettres capitales :

PRENOM

NOM

NATIONALITÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

ADRESSE MAIL

SITE INTERNET DU PHOTOGRAPHE

TITRE DE LA SÉRIE

Je confie mes photographies à l'association Emoi Photographique pour participer au festival éponyme à Angoulême au printemps 2018.

Je déclare accepter les conditions du règlement.

(la candidature de personne mineure doit être contresignée par les parents)

Signature du photographe précédée de la mention «lu et approuvé »

RÈGLEMENT :

Le jury se réunira en octobre 2017 afin de sélectionner les artistes qui seront exposés.

Le lauréat du prix « Emoi Photographique » sera annoncé au cours du festival.

L'association Emoi Photographique prend en charge les tirages et la présentation des photographies des auteurs, sauf demande contraire de leur part, le choix du nombre, de la taille et des œuvres est le fait de l'association.

Les tirages appartiennent à l'association jusqu'à leur récupération par les auteurs à la suite du festival, récupération **à leur frais**.

L'artiste atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants droits d'œuvres reproduites sur ses images, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur œuvre.

4 images sélectionnées et exposées, par auteur, seront utilisées dans le but de promouvoir le festival. L'association Emoi Photographique décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction de dossiers pendant la sélection par le jury.

RÉGLEMENT :

Le jury se réunira en octobre 2017 afin de sélectionner les artistes qui seront exposés.

Le lauréat du prix « Emoi Photographique » sera annoncé au cours du festival.

L'association Emoi Photographique prend en charge les tirages et la présentation des photographies des auteurs, sauf demande contraire de leur part, le choix du nombre, de la taille et des œuvres est le fait de l'association.

Les tirages appartiennent à l'association jusqu'à leur récupération par les auteurs à la suite du festival, récupération à **leur frais**.

L'artiste atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants droits d'œuvres reproduites sur ses images, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur œuvre.

4 images sélectionnées et exposées, par auteur, seront utilisées dans le but de promouvoir le festival. L'association Emoi Photographique décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction de dossiers pendant la sélection par le jury.